

## RESOLUTIONS N°070/2022/MCA II/CA ISSUES DE LA VINGT-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN II 22 décembre 2022

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("MCA-Bénin II") s'est réuni le jeudi 22 décembre 2022, en sa vingt-neuvième session ordinaire au siège de MCA-Bénin II, salle 402, à Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 16 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création de MCA-Bénin II et de la section 2.9 (a) des Statuts de MCA-Bénin II.

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("MCC") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015, tel qu'amendé (l'"Accord de Don");

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don;

**CONSIDERANT QUE** par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "*Décret portant création de MCA-Bénin II*") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions des Sections 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la vingt-neuvième session ordinaire ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs,

- ✓ Ratifie les documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre d'Octobre à Décembre 2022 tels qu'approuvés par MCC, y compris le décaissement hors cycle, notamment :
  - 1. Le Budget Détaillé,
  - 2. Le Rapport Financier Détaillé,
  - 3. Demande de Décaissement,
  - 4. Les Notes explicatives.



- ✓ Ratifie les documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre de Janvier à Mars 2023, notamment :
  - 1. Le Plan de travail,
  - 2. Le Budget Détaillé,
  - 3. Le Rapport Financier Détaillé,
  - 4. La Demande de Décaissement,
  - 5. Le Rapport détaillé sur les contrats,
  - 6. Les Notes explicatives,
  - 7. Le Tableau de Suivi des Indicateurs,
  - 8. Le Rapport de Passation des Marchés,
  - 9. Le Rapport sur les Conditions Préalables.
- ✓ Approuve les documents de décaissement des fonds de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre de Janvier à Mars 2023, notamment :
  - 1. Le Budget Détaillé,
  - 2. Le Rapport Financier Détaillé,
  - 3. La Demande de Décaissement,
  - 4. Les Notes explicatives ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, approuve le Plan de Passation des Marchés (PP19) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 22 juin 2023.

## RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après discussions :

- ✓ Prend acte de la nécessité de modifier certains contrats en cours d'exécution pour y ajouter les activités nécessaires à la consolidation des actions du Programme. Il s'agit de la fourniture et de l'installation des matériels et équipements suivants :
  - Matériels (kits) d'extension du réseau de la SBEE dans les zones d'impact du projet MCA-Bénin II;
  - Matériels et équipements de sécurisation des postes et lignes électriques construits par MCA-Bénin II (IACT);
  - Groupes électrogènes pour sécuriser les auxiliaires et les protections dans les postes construits par MCA-Bénin II ;
- ✓ Autorise la Coordination nationale à finaliser les informations relatives auxdites activités avec les entreprises concernées et à soumettre les avenants subséquents au Conseil d'Administration, pour approbation, par consultation à domicile.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- prend acte des démarches menées par la Coordination nationale en vue du renforcement progressif des capacités des ressources humaines des institutions chargées de faciliter la gestion et le suivi des projets de l'électrification hors-réseau;
- ✓ autorise la Coordination nationale à lui soumettre pour approbation par consultation à domicile, la modification au Contrat N° PP8-COM-OGEAP-14 portant « Appui à la

finalisation du processus de signature des conventions de concession et au suivi-contrôle dans la phase de déploiement des mini-réseaux de l'OCEF » après aboutissement des négociations avec le Consultant Innovation Energie Développement (IED).

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ approuve l'avenant n°1 au contrat n° PP15-COM-EDP-28 portant « Travaux d'achèvement des bâtiments du Dispatch Center (centre principal et centre de repli) », sous réserve de la détermination conséquente de l'incidence financière;
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer ledit avenant avec l'entreprise ITB NIGERIA LIMITED SUCCURSALE BENIN ; et
- ✓ instruit la Coordination nationale à l'effet de lui rendre compte de l'aboutissement du processus de signature dudit avenant.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ approuve l'avenant n°1 au contrat n° PP15-COM-EDP-29 portant « Travaux d'achèvement de la construction du terrain de football d'Akassato », sous réserve de la détermination conséquente de l'incidence financière ;
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer ledit avenant avec l'entreprise ITB NIGERIA LIMITED SUCCURSALE BENIN; et
- ✓ instruit la Coordination nationale à l'effet de lui rendre compte de l'aboutissement du processus de signature dudit avenant.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- √ prend acte des démarches entreprises par la Coordination nationale pour la réussite du bouclage financier du projet IPP 50 MW, à travers notamment l'actualisation du modèle financier de la SBEE, et pour la mise en place des conditions de pérennisation des acquis de la réforme tarifaire;
- ✓ autorise la Coordination nationale à lui soumettre pour approbation par consultation à
  domicile, la modification au Contrat n° PP4-CIF-PRISP-04 portant « Etude pour la création
  d'un environnement propice à la production indépendante d'énergie électrique au Bénin »,
  après aboutissement des négociations avec le Groupement ERNST & YOUNG ET
  ASSOCIES/INTEC/MAYER BROWN INTERNATIONAL LLP.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

approuve les modifications des jalons et des clauses de l'accord de cofinancement du promoteur Engie PowerCorner SAS en vue d'améliorer la rentabilité de son projet et d'en garantir la mise en œuvre et la durabilité; et

✓ autorise le Coordonnateur National à signer l'avenant objet desdites modifications avec ce promoteur, après finalisation des discussions;

✓ instruit la Coordination nationale à l'effet d'examiner toute possibilité de maximiser le nombre de mini-réseaux à construire au profit des populations et de lui rendre compte.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après exposé de l'auditeur Ersnt & Young Ghana:

✓ Approuve le rapport d'Audit Financier des comptes de MCA-Bénin II couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 et,

✓ donne quitus à la Coordination Nationale sur la tenue des comptes.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion des questions diverses inscrites à l'ordre du jour, approuve le calendrier prévisionnel des sessions du Conseil d'Administration pour l'année 2023.

RESOLU QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général de MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 22 décembre 2022.

Nom: Abdoulage BIO TCHANE

Titre: Président du Conseil d'Administration

0:43

Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE Titre : Conseiller Général de MCA-Bénin II, Secrétaire du Conseil d'Administration